



# photographes documentaires

## soutien à la photographie documentaire contemporaine

**| Le soutien à la photographie documentaire contemporaine** est destiné à accompagner les photographes pour la production d'un projet documentaire. Ce soutien s'adresse aux photographes dont la démarche est validée par des publications (quotidiens, hebdomadaires, mensuels ou revues ...) et le cas échéant des expositions dans des lieux professionnels de diffusion. Ce soutien est destiné principalement à conforter l'inscription du travail du photographe dans le champ professionnel et à rendre possible un travail de création.

Le dispositif s'appuie sur un fonds spécifique mis en place en 2011 avec le soutien de la direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC).

**Le soutien est forfaitaire : 4 000 €, 8 000 € ou 12 000 €.**

**La commission se réunit une fois par an.**

Le travail documentaire doit débuter au plus tard 6 mois après la date de la réunion de la commission et se terminer dans un délai maximum de 12 mois à compter de celle-ci.

### **| Qui peut déposer une demande ?**

Le soutien à la photographie documentaire contemporaine s'adresse uniquement aux photographes pouvant

- o attester de leur situation professionnelle
- o justifier de l'antériorité de leur pratique professionnelle

Ce soutien est exclusivement individuel.

Ne sont pas recevables les demandes des photographes ayant

- o déposé une demande de soutien à la photographie documentaire contemporaine en 2017 et 2016 ou bénéficié de cette aide en 2017, 2016 ou 2015
- o bénéficié d'une des aides relevant du ministère de la Culture (DRAC) ou de l'Institut français depuis moins d'un an
- o sollicité un soutien à une recherche/production artistique du Cnap en 2018 ou bénéficié de cette aide en 2018 ou 2017

### **| Qui peut vous conseiller avant de constituer le dossier de demande ?**

**Marianne Revoy** | cheffe du service du soutien à la création  
Courriel | marianne.revoy@culture.gouv.fr | Tél. : 01.46.93.99.69

**Marie-Hélène de Sande** | chargée du suivi du soutien aux photographes documentaires  
Courriel | marie-helene.desande@culture.gouv.fr | Tél. : 01.46.93.99.70

## | Comment constituer le dossier de demande ?

Le dossier de demande est constitué des quatre sous-ensembles suivants

### 1 | Le formulaire (en double exemplaire) impérativement renseigné et signé

#### 2 | Dossier artistique

- o une présentation du projet (dans la limite de 3 pages dactylographiées) précisant les motivations de la demande, la nature du projet ainsi que les possibilités de diffusion
- o un *curriculum vitae*
- o un portfolio, qui peut être complété par des livres, des catalogues ou des publications (presse), ainsi que des tirages photographiques (dans la limite de 20)

#### 3 | Dossier administratif

- o une copie de l'attestation d'affiliation ou d'assujettissement à la Maison des artistes ou à l'AGESSA de l'année en cours ou son équivalent (pour les photographes de nationalité française résidant à l'étranger)
- o une photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport) ; pour les étrangers hors UE, une photocopie d'un titre de séjour en cours de validité pour la totalité de l'année où le candidat dépose sa demande
- o un relevé d'identité bancaire (RIB)
- o le budget du projet précisant le montant détaillé des dépenses prévues et du financement souhaité
- o les justificatifs des dépenses envisagées (captures d'écran, devis, etc.)
- o les engagements chiffrés des partenaires éventuels
- o l'accusé de réception complété (document joint au formulaire)
- o une enveloppe suffisamment affranchie en vue du retour du dossier

#### 4 | Dossier numérique (CD-R, DVD-R ou clé USB)

- o la présentation du projet
- o un *curriculum vitae*
- o le dossier artistique
- o 5 photographies (JPEG) légendées significatives du travail du photographe en vue d'une projection destinée aux membres de la commission

## | Quand et où déposer la demande ?

Date de dépôt des dossiers | **du 5 au 9 mars 2018 inclus**

Date de la commission | le 24 mai 2018

La demande peut être déposée (de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 du lundi au vendredi) ou envoyée à l'attention du directeur du Cnap, avant le terme de la date de dépôt de dossier (le cachet de la Poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Centre national des arts plastiques  
Service du soutien à la création  
Tour Atlantique – 1, place de la Pyramide  
92911 Paris La Défense

## | Qui contacter pour le suivi de la demande ?

**Marie-Hélène de Sande** | chargée du suivi du soutien aux photographes documentaires  
Courriel | [marie-helene.desande@culture.gouv.fr](mailto:marie-helene.desande@culture.gouv.fr) | Tél. : 01.46.93.99.70

## | Quelle est la procédure de sélection ? Qui décide des attributions ?

Les demandes sont instruites par le service du soutien à la création puis examinées par les membres de la commission nationale consultative composée de cinq membres de droit : le directeur du Cnap (président de la commission), un représentant du comité d'orientation et de prospection du Cnap, le directeur général de la création artistique, le directeur général des médias et des industries culturelles et le chef de la mission de la photographie au ministère de la Culture ; ainsi que de six personnalités qualifiées dans le domaine de la photographie documentaire contemporaine.

La liste des membres de la commission est consultable sur le site internet du Cnap : [www.cnap.fr](http://www.cnap.fr)

Après examen des demandes et délibérations, la commission nationale consultative formule un avis sur chaque projet. Pour les demandes ayant reçu un avis favorable, elle propose au directeur du Cnap l'attribution d'un forfait. La commission peut également proposer l'ajournement ou l'irrecevabilité d'une demande.

Le directeur du Cnap décide de l'exécution de ces propositions et fixe le montant du forfait attribué.

## | Quels sont les critères d'évaluation de la demande ?

La commission attache une importance particulière aux critères suivants

- o qualité de l'ensemble de l'œuvre et professionnalisme du photographe
- o qualité du projet et articulation avec l'ensemble du travail du photographe
- o conditions de faisabilité et de réalisation du projet documentaire proposé
- o pertinence du budget : cohérence du budget et justification au regard de devis précis et impact de l'aide demandée sur la faisabilité du projet

## | Comment sont communiqués les résultats ?

Les résultats de la commission sont communiqués exclusivement par courrier non motivé signé par le directeur du Cnap.

## | Comment sont retournés les dossiers ?

Les dossiers sont retournés par courrier dans l'enveloppe transmise par le demandeur à cet effet. Les photographes peuvent venir récupérer leur dossier au Cnap en prenant rendez-vous avec le service.

## | Quelles sont les suites pour le bénéficiaire ?

Le soutien du Cnap est attribué en un seul versement, après visa du contrôleur financier. Une convention est établie entre le Cnap et le bénéficiaire après notification de l'aide financière. Elle précise les modalités de son versement et les engagements contractuels du bénéficiaire. Le soutien apporté par le Cnap doit être déclaré aux services fiscaux au titre de l'impôt sur le revenu dans le cadre du régime fiscal auquel est soumis le bénéficiaire. Le bénéficiaire doit aussi reporter ces revenus dans sa déclaration sociale annuelle auprès du régime social dont il relève : régime social des indépendants ou régime social des artistes auteurs (Maison des Artistes ou Agessa), afin que l'organisme chargé du recouvrement puisse procéder à l'appel des cotisations sociales et ouvrir des droits dans ce régime.



**Centre national  
des arts plastiques** | soutien à la création | 2018

Le Centre national des arts plastiques  
a pour mission d'attribuer des soutiens  
ponctuels aux artistes et aux professionnels  
intervenant dans le champ  
de la création contemporaine

**Artistes** | soutien à une recherche/production artistique

**Artistes** | secours exceptionnel aux artistes

**Auteurs, théoriciens et critiques d'art** | soutien à la recherche en théorie et à la critique d'art

**Photographes documentaires** | soutien à la photographie documentaire contemporaine

**Restaurateurs d'art** | soutien à la recherche en restauration et en conservation d'œuvres d'art contemporain

**Éditeurs** | soutien à l'édition imprimée et numérique

**Galleries d'art** | soutien aux galleries d'art contemporain - première exposition / publication

**Galleries d'art** | avance remboursable pour la production par une galerie d'art contemporain d'une œuvre originale

**Galleries d'art** | soutien aux galleries d'art contemporain pour une participation à une foire à l'étranger

**Maisons de production** | soutien aux maisons de production - Image/mouvement

Ces soutiens sont accordés par le Centre national des arts plastiques sur proposition de commissions nationales consultatives.  
Le Centre national des arts plastiques est un établissement public administratif du ministère de la Culture, placé sous la tutelle de la Direction générale de la création artistique.

Une documentation spécifique sur les procédures d'attribution de ces différents soutiens est disponible sur le site [www.cnap.fr](http://www.cnap.fr)



**Centre national des arts plastiques**

Pôle création

Service du soutien à la création

Marianne Revoy, cheffe du service

Tour Atlantique – 1, place de la Pyramide

92911 Paris La Défense

Tél. | 01 46 93 99 50

Fax | 01 46 93 99 79

[www.cnap.fr](http://www.cnap.fr)



# photographes documentaires

## soutien à la photographie documentaire contemporaine

n° dossier | réservé au Cnap |

Date de dépôt des dossiers | **du 5 au 9 mars 2018 inclus**

Date de la commission | le 24 mai 2018

**Intitulé du projet** | \_\_\_\_\_

**Photographe** | \_\_\_\_\_  Mme  M.

Pseudonyme | \_\_\_\_\_

Date de naissance | \_\_\_\_\_ Nationalité | \_\_\_\_\_

Adresse | \_\_\_\_\_

Code postal | \_\_\_\_\_ Ville | \_\_\_\_\_

Région | \_\_\_\_\_ Pays | \_\_\_\_\_

Tél. | \_\_\_\_\_ Courriel | \_\_\_\_\_

Site internet | \_\_\_\_\_

cocher cette case si vous souhaitez être informé de l'actualité du Cnap

### Situation professionnelle |

Organisme d'affiliation |  Maison des artistes  AGESEA  autre (préciser) | \_\_\_\_\_

Votre activité artistique est-elle votre activité principale ? |  oui  non

Si vous exercez une activité professionnelle complémentaire à votre activité artistique, précisez laquelle | \_\_\_\_\_

Statut sous lequel vous exercez cette autre activité |  fonctionnaire  profession libérale  salarié  autre (préciser)

Montant de vos revenus annuels artistiques | \_\_\_\_\_

### Parcours artistique | livres, catalogues et publications (presse) depuis 5 ans |

nom de la publication	date de parution	nom de l'éditeur
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

**Expositions personnelles depuis 5 ans |**

titre de l'exposition	dates	nom du lieu d'exposition

**Participations à des festivals de photographie documentaire depuis 5 ans |**

nom de la manifestation	dates

**Aides ou prix obtenus depuis 5 ans |**

intitulé de l'aide / prix	date de l'obtention	nom de l'organisme attributaire	montant obtenu

**Projet** | Intitulé | \_\_\_\_\_

Résumé du projet | joindre par ailleurs une note dactylographiée de 3 pages maximum | \_\_\_\_\_

---



---



---



---



---

Objectifs du projet | \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

Quelle(s) suite(s) pensez-vous donner à ce projet ? | publications, expositions | \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

**Durée du projet |**

Date prévue de début du travail documentaire | celle-ci doit se situer au plus tard 6 mois après la date de la commission | \_\_\_\_\_  
 Durée totale du travail documentaire | celui-ci doit s'achever au plus tard 12 mois après la date de la commission | \_\_\_\_\_  
 Durée totale du séjour | s'il y a lieu | \_\_\_\_\_

**Lieu(x) de réalisation prévu(s) |**

ville	région	pays	durée
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

**Partenaire(s) du projet |**

nom de l'organisme	nature du partenariat	montant (en euros)
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

## Budget prévisionnel

### IMPORTANT |

- le total des recettes doit être égal au coût total des dépenses
- le soutien demandé n'est pas destiné à l'achat de matériel
- joindre un budget détaillé des différents postes de dépenses
- joindre les justificatifs de dépenses envisagées : captures d'écran, devis, etc.
- joindre les engagements chiffrés des partenaires éventuels

<b>Dépenses</b> en euros (arrondir à l'euro supérieur)	<b>Recettes</b> en euros (arrondir à l'euro supérieur)
1.1* _____	<b>1. Cnap</b>   forfait demandé 4 000 € ou 8 000 € ou 12 000 €   _____
1.2 _____	<b>2. Partenariat(s)**</b>   s'il y a lieu   _____
1.3 _____	<b>4. Apport personnel</b>   s'il y a lieu   _____
1.4 _____	
1.5 _____	
1.6 _____	
1.7 _____	
<b>TOTAL des dépenses</b>   _____	<b>TOTAL des recettes</b>   _____

\* les postes de dépenses peuvent notamment inclure :  
 frais de voyage(s) et de séjour(s)  
 assistance technique (rémunération de personnel intervenant)  
 achat de documentation  
 frais techniques (location de petit matériel, achat de consommables, etc.)  
 travaux photographiques (développement, tirage, traitement des images, etc.)

\*\* détailler les partenariats et préciser si ces partenariats sont  
 acquis ou en cours

---



---





## Engagement du demandeur |

Je, soussigné(e), | \_\_\_\_\_

déclare avoir pris connaissance des conditions de recevabilité et des éléments du dossier à fournir et m'engage à y souscrire.

## Liste des pièces à fournir impérativement |

### 1 | Le formulaire (en double exemplaire) impérativement renseigné et signé

#### 2 | Dossier artistique

- une présentation du projet (dans la limite de 3 pages dactylographiées) précisant les motivations de la demande, la nature du projet ainsi que les possibilités de diffusion
- un *curriculum vitae*
- un portfolio, qui peut être complété par des livres, des catalogues ou des publications (presse), ainsi que des tirages photographiques (dans la limite de 20)

#### 3 | Dossier administratif

- une copie de l'attestation d'affiliation ou d'assujettissement à la Maison des artistes ou à l'AGESSA de l'année en cours ou son équivalent (pour les photographes de nationalité française résidant à l'étranger)
- une photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport) ; pour les étrangers hors UE, une photocopie d'un titre de séjour en cours de validité pour la totalité de l'année où le candidat dépose sa demande
- un relevé d'identité bancaire (RIB)
- le budget du projet précisant le montant détaillé des dépenses prévues et du financement souhaité
- les justificatifs des dépenses envisagées (captures d'écran, devis, etc.)
- les engagements chiffrés des partenaires éventuels
- l'accusé de réception complété (document joint au formulaire)
- une enveloppe suffisamment affranchie en vue du retour du dossier

#### 4 | Dossier numérique (CD-R, DVD-R ou clé USB)

- la présentation du projet
- un *curriculum vitae*
- le dossier artistique
- 5 photographies (JPEG) légendées significatives du travail du photographe en vue d'une projection destinée aux membres de la commission

Je déclare, par ailleurs, assurer la responsabilité des pièces confiées au Cnap et ne saurais rendre celui-ci responsable en cas de perte, vol ou dégradation du dossier.

Fait à | \_\_\_\_\_

Le | \_\_\_\_\_



**Centre national  
des arts plastiques | soutien à la création | 2018**

Inscrire dans le cadre ci-dessous vos coordonnées postales

**Affaire suivie par |**  
**Marie-Hélène de Sande**  
marie-helene.desande@culture.gouv.fr  
Tél. | 01 46 93 99 70

**n° dossier** (réservé au Cnap)

**18** | \_\_\_\_\_

**Paris** | le \_\_\_\_\_

## Accusé de réception

Le service du soutien à la création accuse réception de votre dossier de demande de soutien à la  
**photographie documentaire contemporaine**, pour le projet intitulé |

---

**NB | Cet accusé de réception n'atteste pas de la recevabilité de votre demande.**

**Centre national des arts plastiques**  
Pôle création  
Service du soutien à la création  
Marianne Revoy, cheffe du service  
Tour Atlantique – 1, place de la Pyramide  
92911 Paris La Défense  
Tél. | 01 46 93 99 50  
Fax | 01 46 93 99 79  
[www.cnap.fr](http://www.cnap.fr)